

TRIBUNE

Faire face à l'explosion des coûts de l'énergie

Le SIGERLY et les 66 communes de son territoire demandent à l'Etat le maintien du « bouclier tarifaire » et du dispositif « filet de sécurité » pour les collectivités

Faire le dos rond et subir ne suffira pas face à la hausse du coût des énergies : les communes du SIGERLY demandent que l'énergie soit considérée comme un bien commun pour pouvoir continuer à être un acteur de service public au plus proche des habitants et des acteurs économiques.

Protéger les collectivités face au mur financier et à l'insuffisance des mécanismes protecteurs est une absolue nécessité dans un contexte d'obligation d'achat sur les marchés avec des coûts jamais atteints.

Il faut contenir le coût de l'énergie au maximum, pour poursuivre la transition énergétique qui ne se fait pas en 2 ans. **Aider par différents fonds d'investissements ne suffira pas si les communes ne peuvent plus payer leurs factures d'énergie !**

Différentes actions sont en cours avec l'aide technique, juridique et financière du SIGERLY :

- Conversion du parc d'éclairage public et incitation à des rythmes et éclairages plus adaptés aux usages et sobres ;
- Rénovation du patrimoine communal pour baisser les consommations, améliorer le confort thermique d'hiver et d'été, valoriser notre patrimoine communal ;
- Analyse du potentiel d'effacement des bâtiments communaux ;
- Elaboration de plans de sobriété dans nos strates communales, et avec l'aide du SIGERLY ;
- Production d'énergies renouvelables avec un plan de solarisation des toits communaux.

Malgré tout cela, nous sommes contraints par des marchés de l'énergie erratiques soumis à la spéculation.

De plus, ces fortes hausses sont accentuées par la fin des dispositifs de soutien automatique portés par l'Etat dès le 1^{er} février 2024.

Nous devons maintenir les financements pour continuer ce mouvement de fonds et équilibrer nos budgets. **Nous n'empruntons pas pour le faire, nous le faisons sur nos propres réserves et sur celles de nos contribuables citoyens.**

Nous demandons, comme nous l'avons déjà fait depuis deux ans et avons été partiellement entendus jusqu'alors, à **Monsieur le Ministre délégué chargé des comptes publics et Madame la Ministre de la transition énergétique** :

- **Le maintien des boucliers tarifaires actuels pour l'électricité** avec :
 - o la prolongation au-delà du 31 janvier 2024 de la baisse de la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité
 - o le prolongement du dispositif « amortisseur électricité »
- **Le maintien et la simplification du dispositif « filet de sécurité »**
- **Le retour aux tarifs réglementés** pour les communes de moins de 50 000 habitants.

Le Président du SIGERLy
Eric Pérez

À propos du SIGERLy

Fondé en 1935, le syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise SIGERLy est organisé en syndicat mixte ouvert. Il regroupe la Métropole de Lyon et 66 communes dont 8 communes du département du Rhône. Au service des communes et de ses usagers, le SIGERLy œuvre au quotidien pour un aménagement énergétique durable, équitable et cohérent de son territoire.

Contact

Christine Rami, Directrice Générale des Services – christine.rami@sigerly.fr